



COMMISSION SPORTIVE

PV 44 CC/12

Réunion du 27/10/2021

Présents : MM. LECOUR B - FREREJACQUES A – FAORO P – BELORGEY B

I. SENIORS

Le tirage de la CCCO et de la CCO aura lieu le 10 Novembre à 15H.

1.1 FORFAITS

Match 23628974 D3 D UFCO – ST JEAN LOSNE 3 du 24/10/21

Forfait déclaré de ST JEAN LOSNE 3.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à ST JEAN LOSNE 3 pour en porter le bénéfice à UFCO.

Amende 50 € à ST JEAN LOSNE.

S'agissant du match aller le match retour devient UFCO/ST JEAN LOSNE 3

La demande de report de match pour manque de joueurs ne peut être accordée par la Commission Sportive.

Match 23628972 D3 D VOUGEOT - ECHENON 2 du 24/10/21

Forfait déclaré de ECHENON 2.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à ECHENON 2 pour en porter le bénéfice à VOUGEOT .

Amende 50 € à ECHENON.

S'agissant du match aller le match retour devient VOUGEOT - ECHENON 2

Match 23850562 D4 B ENT MVF 4 - MORVANDELLE du 24/10/21

Forfait déclaré de ENT MVF 4.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à ENT MVF 4 pour en porter le bénéfice à MORVANDELLE.

Amende 50 € à MVF.

Match 23850626 D4 D BLIGNY 2 - PLOMBIERES 3 du 24/10/21

Forfait déclaré de PLOMBIERES 3.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à PLOMBIERES 3 pour en porter le bénéfice à BLIGNY 2.

Amende 50 € à PLOMBIERES.

S'agissant du match aller le match retour devient BLIGNY 2/PLOMBIERES 3

Match 24088632 CCCO TILLENAY - MERCEUIL du 31/10/21

Forfait déclaré de MERCEUIL.

En conséquence, la Commission Sportive dit TILLENAY qualifié pour le prochaine tour.

Amende 50 € à MERCEUIL .

1.2 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
23855542	D4	G	VINGEANNE FC	2 SEURRE	1 21/11/2021	11H30			STADE DE LA CÔTE à MONTIGNY MORNAY
24088628	CCCO		A.S. ENSEIGNANT DE D	1 BELAN	1 31/10/2021	14H30	30/10/2021		

Match 23628720 D3 B MPL 2 - FCAB du 14/11/21 se jouera le 13/11/21 à 19h

Match 23628845 D3 C POUILLY 2 - MANLAY du 07/11/21 se jouera le 06/11/21 à 19h

Match 23850613 D4 D FCSG 2 - FCCL 3 du 31/10/21 se jouera le 30/10/21 à 17h

1.3 COURRIERS

De CREPAND : arrêté municipal interdisant les matchs et entraînements à partir du 23/10/21 jusqu'à nouvel ordre

De M. CHUDZIAK : rapport de délégation match 23628976 D3 D TALANT /EF BEAUNOISE RAS

II – CHAMPIONNAT FOOT-ENTREPRISE

2.1 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

Match 23841635 ENSEIGNANT – LA CHARTREUSE se jouera le 27/11/21

2.2 COURRIERS

DIJON JURISTES : le match 23841620 DIJON JURISTES - ASPTT DIJON se jouera bien le 30/10/21

La première journée du CHALLENGE MEUNIER se jouera bien le 06/11/21

Match 23841644 GROUPAMA / DIJON JURISTE du 04/12/21 si report peut se jouer le 11/11/21 ou le 15/01/22 avec accord des 2 clubs

Devant le nombre de matchs reportés en FOOT-ENTREPRISE, toute future demande de report devra être motivée.

III. CHAMPIONNAT FEMININES

3.1 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
24060564	FLSFEM	B	SAULON CORCELLES	1 IS-SELONGEY	2 25/10/2021	20H	28/10/2021		

Match 24060560 TILLES 2 - SAULON CORCELLES prévu le 11/10/21 se jouera le 26/11/21

IV. FUTSAL

4.1 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation		
24059845	D1FUTSAL	A	QUETIGNY AS	1	F5 DIJON METROPOLE	3	29/10/2021	21H	05/11/2021	20H30	MENDES France à Quetigny

Match 24059839 D1 GRESILLES FC - DIJON METROPOLE 4 du 28/10/21 se jouera en DU

V. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

- **Match 23627817 D1 GEVREY 1 - FAUVERNEY 2 du 24/10/21**
Après réception du constat d'échec et de la feuille de match papier, la Commission Sportive valide le résultat.

- **Match 23628188 D2 GEVREY 2 - LACANCHE du 24/10/21.**
Après réception de la feuille de match papier, la Commission Sportive valide le résultat.
La Commission Sportive demande au club de GEVREY de se munir de constat d'échec.
- **Match 23628580 D3 A PLOMBIERES 2 - AHUY du 24/10/21**
Après réception du constat d'échec et de la feuille de match papier, la Commission Sportive valide le résultat.
- **Match 23628712 D3 B BRESSEY 2 / GENLIS 2 du 24/10/21**
Absence du constat d'échec et après réception de la feuille de match papier, la Commission Sportive valide le résultat.
Amende 36€ à BRESSEY
- **Match 23850591 D4 C EF VILLAGES 3 - MAREY 2 du 24/10/21**
Après réception du constat d'échec et de la feuille de match papier, la Commission Sportive valide le résultat.

5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 23 et 24 Octobre 2021

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :

LACANCHE, NOLAY, PLOMBIERES 1, USSE : Amende 16 €

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : LECOUR. B
Le secrétaire de séance : FAORO.P